



AVIS DE COURSE

Challenge des Minahouet – USHIP

les 27 & 28 avril 2019

Emplacement : **Locmiquélic Port de Sainte Catherine**
Organisateur : **Club Nautique des Minahouet de Locmiquelic**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 la table et le règlement des courses HN/OSIRIS habitables 2019
- 1.5 Bateaux admis : Cette régata est ouverte aux bateaux dont les équipages sont constitués d'au moins 2 personnes.

2. PUBLICITE

Toute publicité et tout ce qui fait l'objet d'une publicité doivent satisfaire aux principes généralement acceptés de morale et d'éthique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A ou B ou C ou D** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **5^e ou 4^e ou 3^e** catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 tous les bateaux du système à handicap (HN Habitable).

3.2 Les bateaux admissibles pourront s'inscrire le samedi 27 avril 2019 de 10h00 à 12h30 au CNML 40 rue du Gélin 56570 LOCMIQUELIC .

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile 2019 validée compétition,
- une autorisation parentale pour les mineurs

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.



4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 25 €uros et 15 €uros pour les membres du CNML.
Gatuité pour les membres du CNML ayant participé aux challenges CNML 2018/2019

5. PROGRAMME

- 5.1 **Jours de course :** Samedi 27 avril briefing à 13h45
Dimanche 28 avril briefing à 9h45
- 5.2 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles le 27 avril de 10h00 à 12h30 au Club Nautique des Minahouet (CNML) 40 rue du Gélín à Locmiquélic.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type : côtiers ou construits
- 7.2 L'emplacement de la zone de course se situe dans les Courreaux de Groix et à proximité.

8. CLASSEMENT

- 8.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur distance avec application du CVL.

9. PLACE AU PORT

Gratuité du port de Ste Catherine du 26 avril au soir au 29 avril au matin.
Renseignements à la capitainerie du port de Ste Catherine - Locmiquélic

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes, d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Il n'y aura pas de récompense financière. Les 3 premiers de chaque classe recevront des lots de la part du magasin USHIP et tous les concurrents seront récompensés.
Remise des prix le 28 avril à partir de 16h30.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez transmettre votre demande :
Par courrier : CNML 40 rue du Gélín 56570 LOCMIQUELIC
Par courriel : cnml.regates@gmail.com
Par téléphone : à Philippe Brivoal au 06 08 58 30 26